

**ANNEXE 2**

**Mouvement National à gestion déconcentrée - Phase inter-académique - Rentrée 2022**  
**« Fiche-navette » : vérification barème**

***A utiliser par les agents en cas de désaccord avec l'affichage des barèmes publiés sur SIAM***

***Les demandes de modifications sont à adresser, par mèl, au bureau de gestion DPE de votre discipline, via l'établissement entre le 10 et le 25 janvier 2022, accompagnées des pièces justificatives nécessaires à l'examen de la demande.***

CPE/PsyEN : [ce.dpe-b1@ac-rennes.fr](mailto:ce.dpe-b1@ac-rennes.fr)

PLP et disciplines technologiques et professionnelles + technologie : [ce.dpe-b2@ac-rennes.fr](mailto:ce.dpe-b2@ac-rennes.fr)

Lettres, Philo, Histoire Géo, Documentation : [ce.dpe-b3@ac-rennes.fr](mailto:ce.dpe-b3@ac-rennes.fr)

Maths, Sc Physiques, SVT, SES, Arts Plastiques, Ed Musicale : [Ce.dpe-b4@ac-rennes.fr](mailto:Ce.dpe-b4@ac-rennes.fr)

EPS et Langues : [ce.dpe-b5@ac-rennes.fr](mailto:ce.dpe-b5@ac-rennes.fr)

**A REMPLIR OBLIGATOIREMENT**

Nom et Prénom du candidat au mouvement :

Corps – Grade – Discipline :

Etablissement d'affectation :

Adresse mèl à utiliser pour la réponse :

↓ **COCHEZ les rubriques concernées par la demande.**

Eléments de barème	Question / Réponse
Préciser le n° du vœu sur lequel porte le désaccord	
Echelon	
Ancienneté de poste	
Reclassement stagiaire	
Stagiaire	
Rapprochement de conjoints	
Années de séparation	
Enfants	
Priorité handicap	
Autorité parentale conjointe	
Mutation simultanée	
Réintégration	
Vœu sur les DOM	
Vœu préfèrentiel	
Education prioritaire	
Autre	

Fait à

le

signature de l'agent